

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 janvier 2015

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, Bernadette CELY, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Emilie BENTEYN, Nadine HERRERO, Annie DAMETTO, Valérie RIVALLANT, Patricia PARADIS, Maria VALERIO.

Étaient représentés (es) : André PUYO (Pouvoir à G.LACOMBE).

Était absent excusé : Lucien CANAL

Absente : Nadine HERRERO

Secrétaire de séance : Martine BALANSA

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h00.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16.12.2014

1.1 – Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 16 Décembre 2014 soumis à l'approbation (Annexe 1.1) :

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 16 Décembre 2014 est approuvé à la majorité.

Vote 8 Pour et 1 Abstention (Mme RIVALLANT Valérie)

2 / ACTION SOCIALE & SOLIDARITE

2.1 - Dossiers des familles en difficulté :

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande €	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
Samira MEJRI	D	39	IAE	2	966.22€ (AL+PA+RSA)	734.78€	548.29€	391.33€	Loyer	768.45€	300.00€	Sporting Immobilier	300€

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300€** pour la dette de la Famille D,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte Sporting Immobilier.

Votée à l'unanimité.

Samira MEJRI	M	41	CA E	4	1687.57€ (APL+AAH+AEE H+ASF+AF)	988.41€	543. 23€	487. 32€	Cotisation sportive	120.00€	60.00€	Foot Club Launaguet	60€
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 60€ pour la dette de la Famille M, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Football Club Launaguet. Votée à l'unanimité.													
Samira MEJRI	N	38	IAE	3	1388.82€ (APL+APE+ASF+ AF+RSA)	778.22€	556.56 €	501.09€	Loyer	615.56€	300.00 €	Sporting Immobili er	300€
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300€ pour la dette de la Famille N, ● d'autoriser le receveur municipal à virer directement sur le compte de Sporting Immobilier F. Votée à l'unanimité.													
Pascale KOSTINE	C	49	I	1	731 € (APL+ARE)	1010€	445.91€	671€	EDF	414.27€	300.00 €	EDF	300€
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300€ pour la dette de la Famille C, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF. Votée à l'unanimité.													
Isabelle PRINCE	L	45	IAE	2	690.08€ (APL+APE+PA+R SA)	1019.78 €	644.00€	330.64 €	Loyer	950.73 €	300.00 €	Indivision REY	300€
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300€ pour la dette de la Famille L, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte du bailleur (Indivision REY). Votée à l'unanimité.													
Samira MEJRI	B	36	I	1	1072.62€ (APL+AAH)	773.07€	462.78€	800.45 €	mutuelle	82.32€	82€	Mutuelle Rempart	rejet
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● de rejeter la demande d'aide pour la dette de la Famille B. Votée à la majorité.													
Isabelle PRINCE	LO	62	I	1	720.35€ (APL+RSA)	635.36€	377.75€	448.18 €	Loyer	383.92 €	300.00 €	Les Chalets	300€
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300€ pour la dette de la Famille LO, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte Les Chalets. Votée à l'unanimité.													

AAH : Allocation Adulte Handicapée
 AF : Allocations Familiales
 AL : Allocation Logement
 APL : Allocation Personnalisée au Logement
 ASF : Allocation de Soutien Familial
 ASS : Allocation de solidarité spécifique
 CF : Complément Familial
 IJ : Indemnités Journalières

MAS : Mesure d'Accompagnement Spécialisée
 PA : Pension Alimentaire
 PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
 PF : Prestations Familiales
 PI : Pension Invalidité
 PR : Pension Réversion
 RSA : Revenu de Solidarité Active
 RAT : Rente Accident du Travail

4/ FINANCES

RAPPORTEUR : Gilles LACOMBE

4.1- Reprise anticipée des résultats 2014 et prévision d'affectation sur 2015.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent, le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4), modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel visée par le comptable ;
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2014.

Les résultats de l'exercice 2014 sont présentés ci-dessous :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LAUNAGUET RESULTAT EXERCICE 2014

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 363 075,22
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 310 905,47
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	52 169,75
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2013)	25 340,31
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	77 510,06

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 026,75
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 379,54
RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	5 647,21

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2013)	10 906,23
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU COMPTE 001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)	16 553,44
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2014	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER RAR DEPENSES	259,00
DEFICIT DE FINANCEMENT DES RAR	-259,00

AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	77 510,06
AFFECTATION AU 1068 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00
AFFECTATION AU COMPTE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (RECETTES)	77 510,06

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2014.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

● Décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et de la prévision d'affectation telle que représentée dans les états ci-dessus.

Voté à l'unanimité

4.2- Budget primitif 2015 du CCAS (Annexe 4.2):

Le Budget Primitif est l'acte par lequel les recettes et les dépenses d'un exercice donné (année civile) sont prévues et autorisées par le Conseil d'Administration. C'est donc à la fois un acte politique de prévision et un acte juridique d'autorisation.

Le Budget Primitif 2014, document budgétaire conforme à la nomenclature budgétaire M14 annexé à la présente délibération, est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Il regroupe les grands axes d'actions pour 2014, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 29 janvier dernier.

Le Conseil d'Administration vote le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Le budget est présenté en équilibre, en dépenses et en recettes.

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Launaguet pour l'année 2014 s'équilibre en recettes et dépenses à **1 368 306,00 €**.

• La section de fonctionnement s'établit à **1 333 963,00€** :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2015	RECETTES	BP 2015
011 - Charges à caractère général	94 475.44	002 - Résultat de fct reporté	77 510.06
012 - Charges de Personnel	1 202 000.00	013 - Atténuations de charges	13 945.94
023 - Vrt à la section d'investissement	10 069.56	042 - Opération d'ordre entre sections	304.00
042 - Opération d'ordre entre section	5 918.00	70 - Produits des services	197 703.00
65 - Autres charges gestion courante	21 000.00	74 - Subventions et participations	1 044 000.00
66 - Charges financières	500.00	75 - Autres produits gestion courante	500.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 333 963.00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 333 963.00

Le budget d'investissement s'établit à **34 343.00 €** et se détaille comme ci-dessous :

I N V E S T I S S E M E N T						
DEPENSES			RECETTES			
OPERATIONS NON AFFECTEES						
001	Solde d'investissement reporté			001	Solde d'investissement reporté	16 553.44
040	Opérations d'ordre entre section		304.00	021	Virement de la section de fonctionnement	10 069.56
16	Emprunts et dettes assimilés		200.00	040	Opérations d'ordre entre section	5 918.00
21	Immobilisations corporelles		3 189.00	10	Dotations Fonds divers Réserves	1 602.00
				16	Emprunts et dettes assimilées	200.00
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES			3 693.00	TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES		33 343.00
OPERATIONS AFFECTEES						
20	Relais assistantes maternelles			20	Relais assistantes maternelles	
21	Maison de la Petite Enfance		30 650.00	21	Maison de la Petite Enfance	
TOTAL OPERATION AFFECTEES				TOTAL OPERATION AFFECTEES		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			34 343.00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		
				34 343.00		

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2015 du CCAS et l'ensemble des documents annexés.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve le budget primitif 2015 du CCAS
- Approuve l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Launaguet le, 24 février 2015

Gilles LACOMBE
Vice-président du Conseil d'Administration du CCAS